

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-194

COOPERATION DECENTRALISÉE
REMBOURSEMENT DES FRAIS NECESSITES PAR L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL

L'agglomération a affirmé dès sa création son souhait de poursuivre les engagements pris en matière de coopération internationale par les ex-communautés de communes de Paimpol-Goëlo et Guingamp, respectivement à Madagascar et au Niger.

La réaffirmation de ces projets a fait l'objet d'inscriptions budgétaires propres visant à couvrir les aides versées aux partenaires internationaux et également à permettre l'organisation de missions d'évaluation.

En 2022, un déplacement dans le cadre d'une mission de partenariat avec la commune rurale de Maritampona à Madagascar a ainsi été organisée du 3 au 14 octobre 2022. La délégation comprenait :
Élus : Cyril JOBIC, **services** : M. Romain ROLLANT, M. Julien MARTINET, Mme Nathalie GOUEREC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-18 ; R 2123-22-1 ; L 5211-14 et R 5211-5-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 février 2018 relative à l'engagement de l'agglomération dans une action de coopération décentralisée à Madagascar ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2018 relative à l'engagement de l'agglomération dans une action de coopération décentralisée au Niger ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2020 relative à l'engagement de l'agglomération dans une action de coopération décentralisée au Niger ;

Considérant la nécessité de délivrer sur ces opérations et en raison des déplacements qu'ils ont occasionnés, un mandat spécial aux membres des délégations de l'agglomération ;

Au regard du caractère exceptionnel de cette mission réalisée à l'étranger et afin de permettre le paiement des frais.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De confier un mandat spécial au représentant élu de l'agglomération à savoir M. Cyril JOBIC, ainsi qu'aux techniciens les ayant accompagnés, à savoir M. Romain ROLLANT, Mme Nathalie GOUEREC, M. Julien MARTINET au titre du projet de coopération mené à Madagascar et pour lequel ils ont réalisé un déplacement sur place du 3 au 14 octobre 2022;
- De décider de prendre en charge les frais inhérents à ce mandat spécial ;
- De décider d'opter pour le remboursement aux frais réels sur présentation des justificatifs nécessaires.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON